



Mise en gestion de mon logement par une agence

Par **monliby**, le **09/12/2010 à 17:26**

Bonjour,
Mon appartement vient d'être mis en gestion par mon propriétaire dans une agence. Je reçois aujourd'hui le courrier de l'agence pour me le signifier. Dans ce courrier, il est fait référence à un avenant de bail commercial alors qu'il s'agit d'un bail de location d'habitation vide. De plus, il me signifie une augmentation de loyer pour le 1er janvier 2011 alors que le bail a été signé le 15 octobre 2008 et prenait effet le 1er novembre 2008. Est-ce normal?

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 19:22**

Vous ne signez AUCUN avenant sauf si ça vous avantagerait.
L'augmentation du loyer ne se fait qu'à la date indiquée sur le bail et selon l'indice indiqué.
Il est possible que ce soit indiqué que l'augmentation se fasse au 1er janvier. Dans ce cas, la 1ère année, l'augmentation ne pouvait avoir lieu en 2009 (car en étant entré dans les lieux en novembre 2008, il n'est pas possible de l'augmenter au 1er janvier 2009, ni en novembre 2008, la 1ère augmentation doit être pour le 1er janvier 2010). Il faut alors recalculer les loyers s'il y a eu des augmentations en novembre 2009 et novembre 2010, le bailleur vous doit de l'argent.
Relisez votre bail.

Par **Mike46**, le **15/12/2010 à 21:21**

Bonsoir,
Le loyer peut-être augmenté chaque année à la date anniversaire du bail en l'occurrence pour vous le 1er novembre en respectant l'IRL.
Cordialement.

Par **Mike46**, le **15/12/2010** à **21:21**

Bonsoir, rnLe loyer peut-etre augmenté chaque année à la date anniversaire du bail en l'occurrence pour vous le 1 er novembre en respectant l'IRL.rnCordialement.

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **21:41**

Le loyer peut être augmenté rn- si le bail comporte une clause d'augmentationrn- à la date indiquée sur le bail, sans que ça ne soit obligatoirement la date anniversaire du bail.